

Bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU 68

2019/2020

SNUipp-FSU

19 boulevard Wallach

68100 MULHOUSE

☎ 03 89 54 92 58

06 86 31 37 42

Courriel : snu68@snuipp.fr



Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession
- à la défense des collègues dans leurs démarches face à l'administration.

Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès lors des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06.01.78 (loi informatique et libertés). Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section départementale.

Date

Signature

NOM.....
 Prénom..... née (né) le.....
 Fixe...../...../...../...../..... mobile :/...../...../...../.....
 Courriel.....
 Nom de naissance
 Date de sortie de formation.....
 Adresse personnelle :

CP.....VILLE.....

Situation administrative au 1^{er} septembre 2019:

Actif Retraité

Corps : Instituteur Professeur des Ecoles

.....ème échelon classe normale

.....ème échelon hors classe

.... classe exceptionnelle échelon....

depuis le

Type de poste :

Affectation : (école - ville) :

Quotité de travail :

100 % 75 % 50 % Autre :

nouvel adhérent

Montant de la cotisation :

(cf grilles ci-dessous et au dos)

Mode de règlement : chèque(s)

prélèvement automatique

Profitez d'une réduction de 10€ de votre cotisation en optant pour le prélèvement qui nous facilite la gestion et diminue nos frais de relance

Montants de la cotisation 2019/2020 en euros

(Voir au dos les tarifs particuliers et majorations éventuelles)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur					120	122	125	131	139	148	162
PE ou PSY	118	135	136	140	144	147	156	167	178	191	204
Hors Classe			201	217	231	244		-	-	-	-
Echelon	1	2	3	4	1 ^{er} chevron	2 ^{ème} chevron	3 ^{ème} chevron				
Classe excep	212	224	236	253	273	283	297				

Attention ! Pour les enseignants travaillant à temps partiel, multiplier le montant de sa cotisation par la quotité de travail avec un montant minimum de 90 euros

Et surtout n'oubliez pas que...



Ch'est pas beau chat ?

La cotisation au SNUipp vous donne droit, bien sûr, à une jolie carte d'adhésion, la presse syndicale départementale - **Couleurs d'Ecole** - nationale - **Fenêtres sur Cours** - ainsi que la revue de la et une **réduction d'impôts, soit 66%** de son montant (ou crédit d'impôt pour les non imposables)



Majorations éventuelles en euros

PE en ULIS et SEGPA	13	Directeur 2/4 classes	12
Autres spécialisations	10	Directeur 5/9 classes	16
PEMF - Cons. Pédagogique	13	Directeur 10 classes et +	19
UP2A - Classe relai- prison	13	Directeur SEGPA	20



Tarifs particuliers

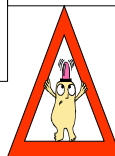
PES	90 €
Dispo. Congé parental	90 €
AESH - Master 1	38 €
Retraités (pension < 1500 euros)	90 €
Retraités (pension > 1500 euros)	100 €

Règler sa cotisation par prélèvement automatique

Remplissez soigneusement l'autorisation de prélèvements automatiques ci-dessous ainsi que toutes les rubriques du bulletin d'adhésion. Joignez obligatoirement un RIB ou RICE (relevé d'identité bancaire). **Attention, ne pas adresser de chèque annulé.** Envoyez le tout à la section du SNUipp du Haut-Rhin **avant le 15 octobre – ou le 15 novembre - ou le 15 décembre 2019 - ou le 15 janvier 2020** afin que les prélèvements soient effectués en **6 - 5 - 4 - 3 mensualités, soit les 10 des mois de novembre 2019 à avril 2020.** **La reconduction du prélèvement est soumise à votre approbation chaque fin d'année scolaire par lettre.**

Règler sa cotisation par chèque

Joignez à votre bulletin d'adhésion un ou plusieurs chèques datés du jour de l'adhésion. Le premier sera encaissé immédiatement, les autres au début des mois qui suivent.



Votre attestation fiscale vous parviendra en 2021 pour la déclaration de vos revenus 2020

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

PAIEMENT : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat et renvoyer cette feuille au SNUipp, en y joignant obligatoirement un RIB ou RICE.

Référence Unique Mandat :

(Réservé au créancier)

SNUipp-FSU 68

19 boulevard Wallach

68100 MULHOUSE

☎ 03 89 54 92 58

06 86 31 37 42

Courriel : snu68@snuipp.fr

Débiteur

Nom et Prénom (*) :

Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA :

FR08ZZZ424241

NOM : **SNUipp**

Adresse : **128 boulevard Auguste Blanqui**

Code postal : **75013**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

Signature

A (*) :

« Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.